



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 Février 2022

Présents : Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON,

Absent excusé : Alexandre MARTIN,

DELIBERATIONS

Avant la présentation du compte administratif 2021, les membres du conseil municipal sont informés de la décision budgétaire n°6 relative à un virement de 21,05€ en provenance du chapitre 022 au chapitre 65 Compte 65548 « autres contributions ».

Compte administratif

Section d'investissement : excédent de 83 977,28€

Section de fonctionnement : excédent de 88 189,53€

Les résultats sont affectés à la section investissement.

Vote : 14 pour

Centres de loisirs des communes de Maubec et Chezeneuve

Les centres de loisirs des communes de Maubec et Chezeneuve sont ouverts aux enfants Crachierois. A Maubec les périodes d'ouverture seront les suivantes :

- ✓ Vacances de Pâques : du 25 au 29 Avril 2022
- ✓ Vacances d'été : du 7 au 29 juillet 2022
- ✓ Vacances de toussaint : du 24 au 28 Octobre 2022
- ✓ Vacances de février 2023 : dates à définir

Alors que la commune de Domarin ne demande pas de dédommagement pour les frais de fonctionnement, la commune de Maubec facture aux communes adhérentes une participation par jour et par enfant accueilli.

Les membres du conseil municipal acceptent d'honorer cette participation à la commune de Maubec et autorisent Madame La Maire à signer la convention.

Vote : 14

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagée (CEP) de la CAPI

Le CEP est un service spécifique proposé par la CAPI aux petites et moyennes communes. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif.

Les membres du conseil municipal valident le renouvellement de la convention et autorisent Madame La Maire à la signer.

Vote : 14

Frais de restauration des personnels lors de formations

Le remboursement des frais de restauration occasionnés aux personnels lors de journées de formation est arbitré par une délibération de 2010. Compte tenu de l'ancienneté de cette délibération, les membres du conseil municipal débattent et décident de fixer le montant maximum de remboursement d'un repas à la somme de 15€25 soit à l'identique si ceux-ci ne sont pas déjà pris en charge par l'organisme de formation.

Vote : 10 pour 4 abstentions

Durée annuelle de travail dans la fonction publique et territoriale

La loi de transformation de la fonction publique a mis un terme à la dérogation d'obligation aux 1607h annuelles au 1^{er} janvier 2022. Les personnels communaux effectuent obligatoirement 1607 h de travail

effectif et ne bénéficient plus de congés supplémentaires. Une délibération est demandée par la sous-préfecture.

Vote : 14

Signature Déclaration Préalable Madame Le Maire

Les membres du Conseil municipal autorisent Madame Sonie BERNARD, adjointe à l'urbanisme, à signer l'arrêté favorable de la DP 38 136 2021 10009 déposée par Madame La Maire et son conjoint pour des ouvertures de toit.

Vote : 14

URBANISME

DP	ROY	Pierre et Nadine	45 rte de pian 38300 CRACHIER	Ouvertures de toit	07/02/2022
DP	BLAN- CHET	Yvette	Rue de la Tour 38300 CRACHIER	Division en vue de construire	05/01/2022
DP	TORGUE	Mathieu	655 Route de BJ 38300 CRACHIER	Extension maison	12/01/2022
DP	BONIN	Patrice	390 Route de Pian 38300 CRACHIER	Division en vue de construire	11/01/2022
PC	BOISSON / SALA- CROUP	Alexys / Justine	Route de Pian 38300 CRACHIER	Construction maison individuelle	12/01/2022

Comptes rendus par les conseillers municipaux des commissions CAPI auxquelles ils ont assisté :

- Eddie SAINT-MAURICE : Commission voirie
- Geneviève TOURNIER : Commission agriculture

- Echange sur la réunion avec la CAPI et le bureau d'études Alp'études pour la sécurisation de la route de Bourgoin-Jallieu.
- Les élus réfléchissent à l'utilisation de l'application mobile « panneau pocket » qui permettrait à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réels des événements de la commune.

Prochain conseil municipal le 28 Mars 2022 à 19 heures

Le Maire,
N.ROY



Le Maire,
Nadine ROY

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>